



## Visionnage des enregistrements vidéos

Par **tiopu**, le **02/12/2010** à **10:32**

Bonjour,

Notre copropriété a voté l'installation dans le parking de caméras de vidéosurveillance avec enregistrement de tous les mouvements.

Ma question est la suivante : Le conseil syndical a-t-il le droit de visualiser les enregistrements ou bien faut il obligatoirement faire appel à la police en cas de problème mineur ?

J'entends par problème mineur par exemple des jeunes qui font un picnic dans le parking et laissent derrière eux un endroit sale.

Ce n'est pas très grave mais cela empoisonne la vie des voisins. Je ne suis pas certain que la police se déplacera pour si peu !

Merci pour vos réponses.

Par **Domil**, le **02/12/2010** à **13:58**

Vu qu'il n'y a aucune infraction pénale, il serait normal que la police refuse de se déplacer.